



Direction Territoriale Nord-Est

Situation post crues sur Canal de la Meuse

Bulletin d'information du vendredi 25 mai 2018

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau,

dans la suite des opérations de remise en exploitation du canal de la Meuse après les épisodes de crues hivernales, sont informés de la situation du réseau sur cet itinéraire.

À ce jour, le 25 mai 2018, les mesures suivantes sont en vigueur :

Canal des Ardennes :

- Aucune restriction, navigation possible au mouillage garanti sur l'ensemble du canal.

Canal de la Meuse :

- Section amont : de Troussey à Pouilly sur Meuse

- À compter du 25/05/2018 à 12h00, navigation ouverte sur l'ensemble de la partie amont de la Meuse sous limitation de mouillage à 1,6 mètre (*avis FR/2018/05438 & 06882*)

- Section aval : de Pouilly sur Meuse à Givet

- Depuis le 17/05/2018, navigation ouverte jusqu'à l'écluse 42 de Mézières sous condition de mouillage limité à 1,6 mètre (*avis FR/2018/06882*),
- depuis le 17/05/2018, arrêt de navigation de l'écluse 42 de Mézières à amont de l'écluse 43 de Montcy (pont rail de Charleville), en raison d'atterrissements (*avis FR/2018/07201*),
- à compter du 26/05/2018 à 09h00, navigation ouverte de l'amont de l'écluse 43 de Montcy (pont rail de Charleville) à l'écluse 49 d'Orzy sous condition de limitation du mouillage à 1,60 mètre (*avis FR/2018/07199*),
- depuis le 30/04/2018, retour aux conditions normales de navigation en aval de l'écluse 49 d'Orzy à la frontière franco-belge (*avis FR/2018/06519*).

. / .

Prévisions pour les jours à venir :

Selon l'avancée des opérations de dragage, la section encore interdite à la navigation sur la Meuse aval, entre l'écluse 42 et l'amont de l'écluse 43, sera ouverte sous condition de mouillage limité à 1,6 mètre, dans les jours à venir.

Le responsable d'arrondissement
Environnement, Maintenance et Exploitation

Pierre VEILLERETTE

Signé